



AMENAGEMENT DU CHEMIN DE SAINT-JULIEN

**DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE
A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

PIÈCE 5 – ESTIMATION SOMMAIRE DES DEPENSES



ZI Bois des Lots
Allée du Rossignol

26 130 ST PAUL TROIS CHATEAUX

Téléphone : 04-75-04-78-24
Télécopie : 04-75-04-78-29



19, Rue Alphonse 1^{er}

06 200 NICE

Téléphone : 04 93 18 19 98
Télécopie : 04 93 18 15 18

Réf doc : R51027 – ER1 - AMO - ME - 1 – 010

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
E	E.ROUSSEAU-BONNEFONT		07/07/2017	Nouvelle estimation FD
D	F.VADON	C.VOINOT	08/06/2016	Modifications suite rencontre services de la Préfecture
C	F.VADON	C.VOINOT	27/04/2016	Modifications suite estimation FD et changement phasage
B	F.VADON	C.VOINOT	25/08/2015	Modifications suite remarques MO
A	F.VADON	C.VOINOT	27/04/2015	Création

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	3
2	ACQUISITIONS FONCIERES.....	3
3	COUT DES TRAVAUX – AMENAGEMENT GENERAL.....	4
3.1	PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COÛTS.....	4
3.2	PRESENTATION DETAILLEE DES COÛTS	4
	ETUDES ET DIVERS.....	4
	RESEAUX, GENIE CIVIL ET AMENAGEMENT URBAIN	4

1 PREAMBULE

La commune de Biot souhaitant procéder par tranches de travaux, afin de réaliser les aménagements du chemin de Saint-Julien sur plusieurs exercices budgétaires, l'étude AVP a proposé une organisation en plusieurs tranches distinctes (7 au total).

L'étude ayant permis de viser des objectifs prioritaires, selon des critères liés à la sécurité des usagers ainsi qu'à la fonctionnalité des éléments constituant la voirie, puis l'esthétisme. Les tranches ne sont donc pas obligatoirement classées par ordre croissant le long du chemin de Saint-Julien, mais par ordre de priorité.

2 ACQUISITIONS FONCIERES

La commune de BIOT a demandé une estimation sommaire et globale de l'ensemble des parcelles à acquérir tout au long du chemin de Saint-Julien.

Les services des domaines ont répondu en date du 7 avril 2017. Ils ont estimé le montant total à 1.848.000 € (1.540.000 € d'indemnité principale et 308.000 € d'indemnités accessoires).

Dans le cadre des enquêtes parcellaires, une estimation précise des parcelles à acquérir par le Service France Domaine sera demandée, à chaque tranche de travaux, pour chacune des parcelles concernées.

Voir ci-après : Évaluation France Domaine du 07 avril 2017

3 COUT DES TRAVAUX – AMENAGEMENT GENERAL

3.1 PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COÛTS

Le coût prévisionnel de l'opération (toutes phases comprises) s'élève à la somme de **8 073 600,00 € TTC** et se décompose de la manière suivante :

Travaux à réaliser	Montant des travaux HT (€)
Réseaux	1 400 000,00 €
Génie Civil	1 700 000,00 €
Aménagement urbain	2 700 000,00 €
Total HT	5 800 000,00 €
Somme à prévoir pour études et divers (16%)	928 000,00 €
Total opération HT	6 728 000,00 €
TVA	1 345 600,00 €
Total montant TTC	8 073 600,00 €

3.2 PRESENTATION DETAILLEE DES COÛTS

Etudes et divers

Ce poste permet la réalisation des études techniques préalables ou d'expertise nécessaires à la conception du projet et à la bonne exécution des travaux (topographie, géotechnique, etc..).

Il regroupe également les études de conception d'avant-projet (AVP) et projet (PRO).

Réseaux, génie civil et aménagement urbain

Ce poste couvre l'intégralité des travaux pour la réalisation de l'aménagement du chemin de Saint Julien, ainsi que les équipements et travaux connexes tels que l'enfouissement des containers poubelles.

Une estimation détaillée sera effectuée pour chaque tranche afin de proposer un montant des dépenses par postes (foncier/travaux/études).

Il a d'ores et déjà été établi pour la tranche 1 qui est prioritaire au vu des problématiques sur ce secteur.

La commune de BIOT va rechercher tous les financements possibles pour l'aider dans la réalisation de ce projet. Il a été proposé de solliciter des aides auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), du département des Alpes-Maritimes (CD06), de la Communauté d'Agglomération Sophia -Antipolis (CASA).

Concernant le département des Alpes-Maritimes, il est proposé de demander l'octroi d'une aide financière la plus favorable possible au titre de la dotation cantonale et de la dotation du produit des amendes de police pour l'année 2018 ou 2019 selon la période de réalisation des travaux.